

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP GERS
14 RUE LECONTE DE LISLE CS 70352
32010 AUCH CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 15 43 241 023 072
Référence de l'avis : 21 32 4080394 63

Numéro de propriétaire : 242 Q00002 S
Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 0150 MBCB6N
M QUESADA ROGER PIERRE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 12/08/2021
Date de mise en recouvrement : 31/08/2021

Identifiant service : 32043

M QUESADA ROGER
APPT 6
22 B AV DE L YSER
32000 AUCH

Somme qu'il vous reste à payer

512,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2021

Montant de vos taxes foncières **567,00 €**


Acomptes mensuels déjà versés - **55,00 €**


Payez cette somme par un des moyens suivants :


- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;

- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;

Vos contacts

 Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

 Par téléphone pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401* du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 Sur place auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr rubrique « Contact »)

SIP DU GERS
SAID AUCH
14 RUE LECONTE DE LISLE
CS 70352
32010 AUCH CEDEX
Tél : 05 62 61 50 50

* (serv. de gré à gré - coût de l'appel)

FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Retrouvez désormais vos biens immobiliers bâtis et leur descriptif dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr

Commune : MASSEUBE (242), GERS (32)

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Taxes foncières 2021		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2020	55,21 %	%	3,01 %	0,172 %	16,12 %	%		
	Taux 2021	56,21 %	%	3,01 %	0,196 %	17,15 %	%		
	Adresse	7 RUE DE LA BRECHE							
	Base	712		712	712	712			
	Cotisation	400		21	1	122		544	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2020	393		21	1	115				
Cotisation 2021	400		21	1	122		544		
Variation	+1,78 %	%	0 %	0 %	+6,09 %	%			
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAP	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2020								
	Cotisation 2021								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base Etat						Droit proportionnel		
	Base collectivité						Droit fixe		
Votre cotisation communale de taxe foncière pour 2021 prend en compte le transfert de la part départementale aux communes à travers l'ajout du taux départemental au taux communal. Pour plus d'informations consultez la notice.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		23	
						Dégrevement Habitat ou principale			
						Dégrevement JA Etat			
						Dégrevement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt		567	

Références administratives : 320 50 021 043 242 242 N R

Si vous souhaitez connaître le montant de votre impôt conformément aux articles R1921 et R1922 du Code des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre message sécurisé sur Impôt.gouv.fr ou par mail en adressant à votre centre des finances publiques (après le 31 décembre 2022). Les motifs ayant permis à la dette de bénéficier du sursis de paiement de votre impôt, ainsi que son détail, sont indiqués dans le cadre de la base de données de la Direction départementale des finances publiques. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant le traitement ainsi qu'aux informations relatives à la mise en œuvre et l'exploitation de vos droits en la matière en contactant notre service client ou en consultant le site internet de la DDFP.

Les informations recueillies pour les bases fiscales des terres et des terrains de données à caractère personnel, sont en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Belfort 93772 Noisy-lez-Paris). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impot.gouv.fr/portail/contenu/centralisation-des-donnees-personnelles>. Vous pouvez exercer vos droits de consultation, de modification, de suppression, de mise à jour, de limitation, de portabilité et de retrait de vos données personnelles auprès de la Direction départementale des finances publiques de votre commune de rattachement ou auprès du service client de la Direction des finances publiques de votre département (adresse postale : serviceclient@ddfp.finances.gouv.fr). En outre, si vous souhaitez que les données à caractère personnel liées à votre dossier fiscal soient transférées à un autre service public, contactez votre service client de la Direction des finances publiques de votre département.